

# Santé au travail : passez à l'action !

||||| Nouvelle collection |||||



## COMMERCE DE DÉTAIL NON ALIMENTAIRE

+ **COVID-19**

Reportez-vous  
à l'outil **Plan  
d'actions  
Covid-19**



# LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Longues journées de travail, mise en place de nouveaux services (relais colis ou livraison), concurrence accrue, contraintes réglementaires : les commerces de détail non alimentaires sont confrontés à de nombreux défis.

**Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité des salariés. Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés.**

Et les chiffres ne sont pas bons : les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans le secteur du commerce de détail non alimentaire.

## DANS VOS PROFESSIONS :

PLUS DE

# 1 million

DE **JOURNÉES PERDUES** PAR AN

# 54 %

DES ACCIDENTS LIÉS  
AUX **MANUTENTIONS  
MANUELLES**

# 16 %

DES ACCIDENTS DUS  
AUX **CHUTES**

EN MOYENNE :

# 68

**JOURS D'ARRÊT** PAR ACCIDENT  
DU TRAVAIL

# 332

**JOURS D'ARRÊT**  
PAR MALADIE  
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

# LES PRINCIPAUX RISQUES



**DOULEURS AU DOS  
ET AUX ARTICULATIONS**



**CHUTES**

## PASSEZ À L'ACTION

### ↓ Choisissez des équipements et matériels adaptés

- Utilisez les aides à la manutention adaptées (diable, transpalette électrique, table ou roll à hauteur ou fond variable, etc.).
- Organisez et sécurisez le stockage afin de limiter les déplacements avec ports de charge.
- Aménagez le magasin pour que tous les rayonnages et vitrines soient facilement accessibles aussi bien en profondeur qu'en hauteur.

### ↓ Réduisez le risque de chute

- Mettez en place des moyens d'accès en hauteur sécurisés, adaptés à l'activité et au magasin (plateformes sécurisées EMER (équipement pour la mise en rayon), etc.).
- Sécurisez et éclairez les escaliers (main courante et bandes antidérapantes en nez de marche).
- Organisez le rangement afin de ne pas encombrer les allées de circulation.
- Limitez le risque de chute de colis depuis les rayonnages, filmez les colis ouverts et stockés en hauteur.



## COUPURES

### ↓ Limitez le risque de coupure

- Utilisez des outils adaptés avec lame protégée.
- Mettez des cutters de sécurité à disposition des salariés lors des opérations de déballage et maintenez-les en bon état.
- Privilégiez les emballages prédécoupés pour ouverture facile.



## STRESS, AGRESSIONS

### ↓ Protégez les salariés contre le stress et les agressions

- Maintenez un bon équilibre entre le personnel disponible et la charge de travail, anticipez les périodes de forte activité.
- Communiquez le plus clairement possible auprès des clients (étiquetage, affichage, etc.) pour limiter les incompréhensions.
- Définissez et diffusez auprès des salariés les consignes pour la gestion des litiges avec les clients.
- Organisez les phases d'ouverture et de fermeture du magasin pour les rendre les plus sûres possible (évités de laisser un salarié seul, choix des horaires, etc.).
- Limitez les fonds en caisse en procédant régulièrement à des prélèvements de fonds.

# DE BONNES RAISONS POUR AGIR

**En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :**

→ préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;

→ améliorez la satisfaction et la motivation de votre équipe ;

→ réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

→ rendez le métier plus attractif ;

→ améliorez la qualité du travail et de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



**NON**



**OUI**

→ Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.

→ Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.

→ Le dialogue avec les salariés est nécessaire pour réduire les accidents du travail.

→ Il existe des bonnes pratiques professionnelles et des solutions simples à partager pour progresser.

# DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ **Un outil en ligne adapté à votre métier** pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ **Une sélection de publications**  
(fiches pratiques, brochures, dépliant, etc.).



🔗 [www.inrs.fr/commerce-non-alimentaire](http://www.inrs.fr/commerce-non-alimentaire)

→ **Un accompagnement et des aides financières** pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

🔗 [www.ameli.fr/commerce-non-alimentaire](http://www.ameli.fr/commerce-non-alimentaire)



En partenariat avec :



**Institut national de recherche  
et de sécurité pour la prévention  
des accidents du travail  
et des maladies professionnelles**  
[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)



**Assurance Maladie -  
Risques professionnels**  
[www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)